

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente et un janvier deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24/01/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Charles SAMSON, Éric RIBIERE, Roger CLEDAT, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Gérard BEAUBIER, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Jean-Claude BATAILLON, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Michelle MONDIT, Daniel CADET, Marie-Claire CHATEAUNEUF, Patrick DESCHARLES, Nadine MAGY, Bernard MENUDIER, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADÉ, Paul POUSSIN.

**ABSENTS EXCUSES :** Laurent BOURDEIX, Daniel CHAPOULAUD, Béatrice DUFOUR.

Nadine MAGY a été élue secrétaire de séance.

## 2008 – 019 : DEMANDE DE FEDER POUR LA PARTIE ENERGIE RENOUELABLE DE L'ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

**Vu** l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** la délibération 2007 – 047 approuvant l'avant projet définitif de l'espace aquatique communautaire

**Vu** la délibération 2007 – 086 approuvant le plan de financement général de l'équipement

**Vu** la délibération 2008 – 018 approuvant le plan de financement spécifique à l'énergie renouvelable

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre de l'élaboration et de la construction du futur espace aquatique communautaire, le Conseil a décidé d'intégrer une démarche « Haute Qualité Environnementale ». Les études menées ont permis de définir le dispositif énergétique de l'équipement : Un système de moquette solaire couplée à des pompes à chaleur assurera le chauffage de l'eau chaude sanitaire et de l'eau chaude des bassins. Une chaudière gaz sera installée pour compléter le précédent dispositif en cas de besoin (très basse température, remise en eau des bassins...). Le surcoût lié à l'intégration de l'énergie solaire dans l'équipement est évalué à 190 000 €.

Monsieur le Président explique que l'ADEME a accepté d'apporter une subvention de 45 000 € (la convention a été signée) et que le Conseil Général a été sollicité pour apporter une subvention de 60 000 €.

Au titre du FEDER, Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes de Noblat peut également solliciter une subvention pour l'intégration des énergies renouvelables dans le cadre de l'espace aquatique communautaire, d'un montant de 47 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
24 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Sollicite** une subvention au titre du fond européen de développement régional pour la mise en œuvre de l'énergie solaire dans le cadre du projet d'espace aquatique communautaire,

**Charge** Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 01 février 2008

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le

Le Président,  
  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT  
SAINT LEONARD DE NOBLAT  
HAUTE-VIENNE

Jean-Claude LEBLOIS